

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for Lyon, Rhône, Loire, Ain, Isère, Saône-et-Loire, and Foreign.

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONIERS, 8 — LYON
ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS
A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Co, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Avis à nos Abonnés

Nous recevons un grand nombre d'abonnements que nous nous efforçons de servir, mais nous prévenons nos lecteurs que tous les abonnements partiront des 1er et 15 de chaque mois.

La Ligue

L'INTÉRÊT PUBLIC

Il vient de se fonder une société protectrice des citoyens contre les abus. Excellente pensée : protéger le faible contre les puissants ; se liquer contre l'ennemi commun.

C'est surtout le peuple qui en souffre ; par le peuple, nous entendons la grande masse travaillante, qui vit péniblement du produit de son labeur.

L'idée émise fait son chemin. En dépit de notre politique brillante, passionnée, fiévreuse, elle s'impose à l'attention publique ; les plus grands noms, les chefs de la démocratie prêtent leur appui.

Quelles seront les principales attributions de la société ? Celles-ci :

- 1° Prendre en main la défense des citoyens malmenés ou lésés par les fonctionnaires publics ou les agents des grandes administrations et poursuivre la répression de ces mauvais traitements.

les infractions commises par toutes les voies de droit.

2° Signaler aux pouvoirs publics les articles de ces cahiers des charges et règlements, dommageables aux citoyens et en obtenir la révision.

3° Assister de nos concours dans leurs revendications (conseils judiciaires, plaidoiries, contre-expertises médicales, démarcations, etc.), aider de ses deniers, lorsqu'il sera nécessaire, pour leur permettre d'attendre l'heure de la justice, les victimes des accidents de chemins de fer et autres.

4° Étudier les mesures et projets d'utilité publique et combattre ceux qui, sous ce nom, ne cachent que des projets d'intérêt privé.

5° Préparer, par des enquêtes préalables, sérieusement et impartialement conduites, les éléments nécessaires au contrôle que les députés et les conseillers municipaux républicains, défenseurs légaux de l'intérêt public, doivent exercer sur les actes des agents de l'État et sur les abus commis par les diverses administrations.

La Société protectrice des citoyens contre les abus est une œuvre philanthropique et entièrement désintéressée ; le concours de ses membres actifs est absolument gratuit ; gratuits seront aussi les services qu'elle pourra rendre non seulement à ses adhérents, mais à tous les citoyens.

Cette ligue doit réussir, parce qu'elle est utile. Il est impossible, que, par une indifférence coupable, on reste à l'écart de ce mouvement si radicalement démocratique.

Les abus ont été le legs fatal de tous les gouvernements qui se sont succédés, on croyait avoir conquis la justice ; on espérait un âge d'or, on parlait de liberté, d'égalité, de fraternité. Et à la place du détroné ; que voyait-on ? L'abus tout puissant, ne faisant pas de lois mais les tournant ; ôtant aux réglementations, les plus sages, aux idées les plus fécondes, la grandeur de leur caractère et la générosité de leur but.

Les abus sont d'essence monarchique, sans favoritisme et sans nepotisme ; pas d'abus. Il appartient donc au régime nouveau de se débarrasser de ces vestiges de l'antique féodalité.

Cette société répond à un besoin général : elle s'étendra. La ligue de l'intérêt public sera la première page et la plus heureuse de la République radicale et progressiste.

Georges LETELLIER.

Le chiffre de cotisation pour faire partie, à titre de membre adhérent, de la Société protectrice des citoyens contre les abus est fixé à 6 fr. par an.

On peut souscrire pour une somme supérieure ou moindre.

Le titre d'adhérent donne droit à l'abonnement au Bulletin trimestriel de la Société, où seront relatés tous ses actes.

Adresser les adhésions, les souscriptions et les cotisations (en timbres-poste ou mandat), soit au bureau du journal, soit directement au secrétaire, le docteur Goupil, 44, rue de Rivoli.

Tous les adhérents de la Société protectrice des citoyens contre les abus, seront très prochainement convoqués en assemblée générale pour la constituer définitivement.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Voici les diverses dépêches que nous recevons concernant la crise ministérielle : Paris, 14 octobre.

La Démission du Cabinet

La démission du cabinet est un fait accompli. Après une discussion assez longue, avant-hier matin, en conseil de cabinet, M. Magnin a insisté sur la nécessité pour le cabinet de se démettre. Il a pris l'initiative et tous les autres ministres l'ont imité et ont remis leur démission à M. Jules Ferry, lequel, à l'issue du conseil, s'est rendu à l'Élysée, où il a informé officiellement M. Grévy de la résolution prise.

On ne sait encore quand les démissions seront acceptées et publiées.

Les affaires étrangères

Mes informations particulières m'autorisent à vous annoncer que M. Grévy serait décidé à offrir à M. Gambetta le ministère des affaires étrangères.

Le grand cabinet

On ne croit pas que le « grand cabinet » puisse être formé avant le 10 ou le 15 novembre au plus tôt.

Les ministres actuels

On assure que les ministres sont résolus à soutenir la discussion publique sur leurs actes, soit comme membres du gouvernement, soit comme simples députés ou sénateurs.

L'entretien avec M. Grévy

On assure que MM. Grévy et Gambetta se sont entretenus de la situation générale.

M. Gambetta a émis l'avis que le cabinet n'étant pas démissionnaire, il était constitutionnel et parlementaire d'attendre, avant d'en former un nouveau, l'issue du débat qui ne manquera pas de survenir à la Chambre dès l'ouverture de la session.

M. Grévy, après avoir entendu l'avis de M. Gambetta, ne lui a pas offert la mission de former un cabinet.

Les deux présidents se promirent de se revoir après la rentrée de la Chambre.

Les futurs Ministres

Parmi les personnalités mises en avant pour la formation du futur ministère, on cite M. Tissot, ambassadeur à Constantinople, qui prendrait le portefeuille des affaires étrangères, dans le cas où il ne serait pas choisi par M. Gambetta.

On dit aussi que M. Spuller a des chances pour succéder à M. Constans. Quant au ministère de la marine, il serait réservé à l'amiral Peyron.

Enfin, M. le général de Miribel serait adjoint à M. de Freycinet, qui occuperait le ministère de la guerre.

La Démission

Paris, 14 octobre. Les ministres ne sont pas encore démissionnaires, mais leur démission est certaine avant l'ouverture de la session.

LES JOURNAUX

Paris, 14 octobre. La République française adopte le programme de la révision concernant le Sénat, qui a été rédigé par la réunion des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, mais seulement en ce qui concerne l'extension de la base électorale ; la suppression de l'inamovibilité et la modification des attributions budgétaires de la haute Chambre.

— La République française voudrait ajourner la question de la réduction de la durée du mandat.

— Le Rappel voudrait une loi décidant l'incompatibilité entre les fonctions de conseiller général ou municipal et celles de député ou de sénateur.

— Les Débats déclarent qu'en matière d'extradition, les puissances n'ont rien à demander à la France jusqu'à ce que celle-ci possède une loi spéciale.

— Le Gaulois affirme que M. Grévy a offert à M. Gambetta la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères. M. Gambetta aurait accepté.

Cette nouvelle est en contradiction avec nos propres renseignements.

— L'Intransigeant annonce que plusieurs villes de province organisent des meetings pour demander la mise en accusation du ministre.

— Au sujet de l'entrevue de MM. Grévy et Gambetta, le Voltaire dit qu'il est probable que les choses resteront en l'état pendant quelques temps, et que les deux présidents auront plusieurs occasions de s'entretenir amicalement et officieusement de la situation politique.

Détails sur l'Entrevue

DE

MM. GRÉVY & GAMBETTA

Paris, 14 octobre.

M. Grévy avait adressé, il y a trois jours, une lettre à M. Gambetta, par l'intermédiaire du général Pittié, manifestant son intention de causer de la situation présente et fixant la date de l'entrevue à jeudi.

M. Gambetta répondit en acceptant l'invitation.

Après les compliments d'usage, la conversation roula sur les événements politiques. M. Grévy a reconnu le caractère progressiste de l'élection du 21 août sans désapprouver la politique prudente des dernières années, il a marqué sa volonté d'entrer plus avant dans les réformes.

Il n'est pas douteux pour moi, a dit M. Grévy, que le pays désire voir ce programme se réaliser sous la direction d'un homme qui en a été le premier initiateur et le plus infatigable propagateur.

M. Gambetta a remercié M. Grévy et lui répondit que si le sentiment de la Chambre le voulait, il était prêt à se mettre à la disposition du président de la République, après un accord parfait sur le programme et après un débat public.

En somme, ces déclarations n'engagent à rien.

M. Gambetta est rentré à Ville-d'Avray à l'issue de la visite.

VOYAGE DE M. GAMBETTA en Allemagne

Berlin, 14 octobre.

Enfin, je suis en état d'établir l'itinéraire de M. Gambetta dans ses pérégrinations à travers l'Allemagne. Il est certain, aujourd'hui, que le président de la Chambre des députés, ayant passé à Cologne le 21 septembre, est arrivé deux jours plus tard à Hambourg, d'où il est reparti le 26 pour Lubeck.

De là à Dantzig, toute trace de l'homme d'État français a été perdue, et cela pendant cinq jours. Ce n'est pas que le voyage

le long du littoral poméranien soit bien pittoresque ; je ne trouve comme seule curiosité intéressante qu'un petit village nommé Vartzin, situé à moitié chemin entre Hambourg et Dantzig.

C'est le 1er octobre que M. Massabie, avocat à la Cour de Paris, a été vu à Dantzig. Huit jours plus tard, le même personnage mystérieux est arrivé à Dresde, porteur d'un ticket daté d'Eggenhagen, ce qui semblerait indiquer que le grand inconnu avait poussé une reconnaissance jusqu'à la frontière russe.

A Dresde, M. Massabie a visité les fameuses galeries de peinture, les musées et autres lieux curieux, dont un neveu du comte de Boust, ancien ministre saxon et actuellement ambassadeur d'Autriche à Paris, lui a fait les honneurs.

Il est exact que M. Massabie est allé chercher dans la capitale du royaume de Saxe son neveu, un garçon âgé de seize ans, fils d'un ancien officier, et qui fréquente, depuis le printemps dernier, le collège Blochmann, à Dresde, pour apprendre l'allemand.

Ce jeune garçon était en pension chez le professeur Hessele. Voilà tout ce que j'ai pu apprendre jusqu'ici.

C'est peu, mais j'en garantis l'exactitude.

INTÉRIEUR

Paris, 14 octobre.

DÉMISSION DE M. WILSON

Le bruit court ce matin, que M. Wilson donnerait sa démission de sous-secrétaire d'État aux finances et serait nommé sous-gouverneur de la Banque de France aussitôt après son mariage avec Mlle Grévy.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

On assure que M. le premier président Sandreuil, de la cour de Bordeaux, sera à la veille d'être nommé conseiller à la cour de cassation. Plusieurs noms sont mis en avant pour le remplacer à Amiens : M. Denis, procureur général près la cour d'appel ; M. Dausoy, conseiller à la même cour ; M. Cotelle, avocat général à Paris.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Parmi les préfets qui seront compris dans le prochain mouvement administratif qui va avoir lieu, on cite M. Gragnon, préfet de la Corrèze, qui serait, dit-on, mis en disponibilité.

M. Pascal, secrétaire général de la Corrèze, remplacerait M. Gragnon à Tulle.

On annonce comme imminente la mise en disponibilité, ou tout au moins le changement de M. Fresne, préfet de l'Hérault. Il serait remplacé, dit-on, par M. Rivaud, actuellement préfet des Pyrénées-Orientales.

LE MEETING ANTI-OPPORTUNISTE

On sait que la commission nommée par les comités radicaux anti-opportunistes pour organiser un meeting sur la question africaine, avait choisi la date de dimanche prochain.

Elle a fait annoncer aujourd'hui qu'un meeting sur le même sujet, — organisé, ce lui-là, par des collectivistes révolutionnaires, — devant avoir lieu le même jour, il

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

Sa fierté de commande avait fait place à la plus extrême platitude. Il parlait d'une voix pleine de larmes.

C'était de la comédie toujours, mais d'un genre différent. Après avoir joué la dignité blessée il jouait le repentir, prêt à jouer le désespoir au besoin.

Pour la seconde fois, Malpertuis haussa les épaules.

— Votre parole d'honneur... — répéta-t-il d'un ton de dédain suprême — qu'est-ce que ça peut bien valoir ! Vous payerez, dites-vous...

— Oui, monsieur... jusqu'au dernier sou...

— Et avec quoi ? — Avec vos cachets ? — Dix francs par jour ! Joli dernier !... Avec le produit des caprices que votre désinvolture de comédien fait naître autour de vous ?... — Oh ! nous vous connaissons, monsieur Fernand Volnay, viveur de bas étage, toujours aux expédients, jouant au naturel à sa ville, avec des drôlesses, un personnage que vous avez incarné sans doute au théâtre Monsieur Alphonse !...

— Monsieur ! — s'écria Fernand Volnay, essayant de regimber sous le coup de foudre de cette injure. — Ah ! laissez-vous — interrompit

l'homme d'affaires — et écoutez-moi... — ce n'est point à propos de vos dettes que je vous ai fait venir, mais à propos d'un crime que vous avez commis.

Un crime !... balbutia le comédien. — Je maintiens le mot... Vous avez acheté deux boutons d'oreilles en brillants à un joaillier de Marseille, en lui donnant un faible acompte et deux billets à courte échéance de quatre cent cinquante francs chacun, signés Jules Marly...

— Ce nom n'est pas le vôtre, donc vous commettiez un faux en écriture de commerce, faux de minime importance, j'en conviens, si vous aviez payé à l'échéance, mais quand on a présenté les billets, vous étiez parti sans laisser d'adresse, après avoir mis les diamants au Mont-de-Piété et vendu la reconnaissance !... — Jules Marly redonnait Fernand Volnay ! — l'intention saine aux yeux et vous êtes justiciable de la cour d'assises...

Le jeune premier rôle de Belleville était, cette fois-ci, sérieusement épaté.

— Monsieur... monsieur... — dit-il en joignant les mains — ne me perdez pas ! Ayez pitié de moi, je vous en supplie... — Avez-vous le courage de me livrer à la justice pour une folie de jeunesse qui est une imprudence bien plus qu'un crime, car enfin, ce nom de Jules Marly, je le considérais comme m'appartenant puisque je le portais au théâtre, et je croyais pouvoir le signer sans être bien coupable... Mon père avait une réputation sans tâche... ma mère était une sainte femme... vous ne voudrez pas souiller leur mémoire, me déshonorer, briser mon avenir, car j'ai de l'avenir, monsieur, personne n'en doute, et plusieurs journaux sérieux ont annoncé que je prendrais une belle place au théâtre !... — Quand ma position sera faite je payerai tout, et mon avenir réhabilitera mon passé... — Ne me rédui-

sez pas au désespoir, je vous le demande à genoux !... Si vous êtes sans miséricorde il ne me reste qu'à mourir, vous le comprenez bien !... — Me condamnez-vous à mort ?

Très ému et très bien débitée, la tirade !... — répliqua l'homme d'affaires ironiquement. — Mais tout cela est en pure perte... Il n'y a pas un cachet à gagner !... Je ne suis qu'un mandataire ; j'ai reçu des instructions et je ne dois point m'en départir... M. Hirsch, votre créancier, m'a donné l'ordre d'encaisser ou de porter plainte... Donc, je porterai plainte si je n'encaisse pas.

— Non, monsieur, non... — reprit Fernand Volnay — vous n'agirez point ainsi... Avant de me perdre vous hésitez... Permettez-moi d'écrire à M. Hirsch...

— Pourquoi faire ?

— Pour lui demander du temps...

— Je ne prends en ce moment aucune résolution... — J'ai besoin d'en référer à M. Hirsch, mon mandataire... — Vous accordera-t-il un délai ou sera-t-il inflexible, je l'ignore... — Je télégraphierai à Marseille aujourd'hui même...

— Je puis toujours m'adresser à mon cousin...

— Ne tenez quoi que ce soit avant de m'avoir revu...

— Et quand vous reverrai-je, monsieur ?

— Demain matin, ici, à dix heures précises...

— Au moins, puis-je espérer ?

— Je n'en sais rien et je n'ai plus rien à vous dire... — Adieu... Fernand Volnay, ne se dissimulant point que toute insistance serait vaine, salua sans ajouter un mot, se dirigea vers la porte et sortit.

Malpertuis l'avait suivi jusqu'au seuil et, avant que la double porte se fût fermée derrière l'acteur, il appela : — Monsieur Picolet !

En attendant prononcer le nom de Jacques Sureau, Malpertuis avait dressé l'oreille.

— Ah ! — dit-il d'un ton moins brusque à l'acteur au désespoir. — Votre cousin fait partie de la maison de M. le comte de Vergis ?

— Oui, monsieur... — Avant d'être piqueur, entraîneur et cocher, il a été autrefois écuyer dans un cirque... — Il aime les artistes, et m'a toujours témoigné beaucoup de bienveillance... — Je crois pouvoir compter absolument sur lui... — Permettez-moi d'aller le trouver...

L'agent d'affaires allait répondre. Il n'en eut pas le temps.

Une sorte de sifflement sourd, sortant du cartonnet, arrêta la parole sur ses lèvres.

Il comprit la signification de ce bruit inattendu et s'empressa de répliquer : — Je ne prends en ce moment aucune résolution... — J'ai besoin d'en référer à M. Hirsch, mon mandataire... — Vous accordera-t-il un délai ou sera-t-il inflexible, je l'ignore... — Je télégraphierai à Marseille aujourd'hui même...

— Je puis toujours m'adresser à mon cousin...

— Ne tenez quoi que ce soit avant de m'avoir revu...

— Et quand vous reverrai-je, monsieur ?

— Demain matin, ici, à dix heures précises...

— Au moins, puis-je espérer ?

— Je n'en sais rien et je n'ai plus rien à vous dire... — Adieu... Fernand Volnay, ne se dissimulant point que toute insistance serait vaine, salua sans ajouter un mot, se dirigea vers la porte et sortit.

Malpertuis l'avait suivi jusqu'au seuil et, avant que la double porte se fût fermée derrière l'acteur, il appela : — Monsieur Picolet !

Stanislas Picolet, qu'on nommait généralement par abréviation Sta-Pi, ne se fit point attendre et s'empressa d'accourir.

Ce personnage, que nous avons mis plus d'une fois en scène dans nos précédents ouvrages, avait quitté l'agence Roch et Fumel pour entrer à l'étude Malpertuis, où on utilisait avec un succès incontestable ses talents de policier marron.

C'était toujours le même individu, mince et fluet, dont la figure fétrique offrait une expression spirituelle, astucieuse et cynique.

Ses cheveux poivre-et-sel dessinaient toujours sur les tempes des accroche-cœurs amplement pompadour.

Sa petite moustache aux poils rudes se hérissait toujours sous son nez retourné, aux narines mobiles.

Sans afficher la moindre prétention à l'élégance, Stanislas Picolet s'habillait avec un peu plus de soin qu'autrefois.

Il entra en tenant à la main quelques papiers.

— Vous n'avez fait l'honneur de m'appeler, monsieur ? demanda-t-il en courbant sa maigre échine.

— Monsieur Sta-Pi répondit Malpertuis, Michel m'a dit que vous aviez à me parler.

— J'étais chargé par vous, monsieur, d'une enquête relative à la famille de M. le duc de Chaslin.

Cette enquête est terminée ? — Oui, monsieur, et je vais vous remettre mon rapport.

— La fortune arrive-t-elle au chiffre que nous supposions ? — Elle le dépasse un peu.

— Quel total trouvez-vous ? — Neuf millions cinq cent mille francs.

lin, marié sous le régime dotal, possède en propre deux millions liquide qui doivent, après sa mort, revenir à ses deux enfants, le marquis Roger de Chaslin de Kervilliers, et sa sœur mademoiselle Hélène, ainsi que l'hôtel qu'ils habitent, estimé à huit cent mille francs.

— Le duc a donc à lui sept millions ?

— En chiffres ronds... — Mon rapport fait mention de toutes les valeurs mobilières et immobilières dont se compose cette fortune.

— A merveille !

— Le fils de M. de Chaslin, à la suite d'un coup de tête et d'une violente discussion avec son père, s'est engagé pour deux ans dans un régiment de lanciers où il est maréchal-des-logis chef... — Dans quelques mois il sera libéré.

— Je savais cela.

— Quant à mademoiselle Hélène, elle est élevée à Besançon par une de ses grand'tantes du côté maternel, et elle vient rarement à Paris...

— Les renseignements ne nous manquent pas à ce sujet... C'est surtout de la fortune qu'il importait de s'enquérir...

— Je l'ai fait avec soin.

— J'en suis convaincu... Laissez-moi votre rapport.

— Sta-Pi déposa ses papiers sur le bureau de Malpertuis et demanda : — Avez-vous, monsieur, de nouveaux ordres à me donner ?

— Immédiatement non, mais ne vous éloignez pas des bureaux... Je vous tailleurai sans doute de la besogne avant ce soir...

— Bien, monsieur.

L'entretien...

lui paraît préférable d'ajourner au dimanche...

LE CAS DU GÉNÉRAL GÉRÉZ

Si nous en croyons ce que nous disait hier un homme bien informé, nous pourrions entendre de curieuses révélations au cours des débats que l'on nous promet pour la rentrée...

ABD-EL-KADER

Le représentant de la France à Damas a reçu, ces jours derniers, la visite de l'ancien émigré Abd-el-Kader...

MISSIONS EN TUNISIE

M. le général Ferra chargerait M. le général Lambert d'une mission spéciale en Tunisie...

LES BLACKBOULÉS

On annonce que M. Duhamel, ancien secrétaire-général de la présidence, est nommé percepteur du onzième arrondissement de Paris...

Aux nombreux titres que possédait M. Duhamel pour l'obtention d'une sécurité est venu se joindre celui de blackboulé...

C'est plus qu'il en faut pour faire un bon fonctionnaire opportuniste.

Tous les roués du suffrage universel y passent. Quand ils sont hors d'âge, on les nomme sénateurs...

LES PRIX DE ROME

L'Exposition des grands Prix de Rome de 1884 ouvrira demain samedi 15 octobre, au palais des Beaux-Arts, quai Malaquais...

M. HERBETTE

On parle beaucoup de la prochaine rentrée en fonctions de M. Herbette, ex-directeur du personnel aux affaires étrangères...

Tunisie

Les rebelles

Tunis, 14 octobre. Des coups de feu ont été tirés la nuit dernière sur une sentinelle en faction au camp du Belvédère...

L'auteur de cette agression est resté inconnu. Des émissaires envoyés à Kairouan assurent que les insurgés ont comblé de sable tous les puits jusqu'à une étape de la ville...

ÉTRANGER

AUTRICHE

Entrevue d'empereurs

Vienne, 14 octobre. L'entrevue des empereurs d'Autriche et de Russie est fixée au 26 octobre. Les généraux Albini et Ignatiev, ainsi que M. Oubril...

MM. Tisza et Andrássy arriveront à Vienne dimanche. M. Szlavy, par lettre de l'empereur, a été chargé provisoirement des affaires étrangères...

IRLANDE

La Ligue agraire

Dublin, 14 octobre. A la suite de l'arrestation de M. Parnell, M. Dillon prendra la direction de la Ligue agraire...

ARRÊSTATION DE M. PARNELL

Paris, 14 octobre.

Ainsi que nous l'avons dit, M. Parnell a été arrêté avant-hier matin, à Kingsbridge, au moment où il se préparait à aller présider une réunion de la Ligue agraire à Kildare...

L'effet produit par cette mesure de rigueur sera considérable en Irlande. On sait que M. Parnell, avec une infatigable activité et une éloquence puissante, animait la propagande de la Ligue...

Les derniers événements ont déjà prouvé l'influence considérable de M. Parnell, puisque les fermiers irlandais renoncent aux réelles améliorations que leur offrait la loi nouvelle...

Dans les discours de Leeds, M. Gladstone avait bien manifesté le désappointement que lui causait cette situation et avait pris directement à partie M. Parnell...

tément que lui causait cette situation et avait pris directement à partie M. Parnell, en le rendant responsable des désordres et des misères de l'Irlande.

Pour le service des dépêches Olivier PAINE.

DÉPÊCHE FINANCIÈRE

Paris, 14 octobre.

Le marché de nos fonds publics a été des plus actifs. Le 3 O/o a varié de 84 40 à 84 55. Le 5 O/o parti de 116 35 est resté à 116 90.

Le Crédit foncier de France se tient à 1745. On nous signale d'importants achats effectués sur le marché au comptant. Les valeurs de France se sont négociées à 605.

La Banque de France a des demandes aux environs de 625. Le conseil d'administration distribue un acompte de 15 fr.

La Banque nationale est sans changement à 685. Signalons la présence qui s'attache aux titres de la Banque transatlantique, au cours 605.

La Banque de Paris a des demandes aux environs de 625. Le conseil d'administration distribue un acompte de 15 fr.

La Franco-Algérienne se négocie couramment à 530. L'action de la Société générale des Fournitures militaires a coté le cours de 553 1/2, cette valeur qui donne un revenu de prés de 8 O/o, est destinée à acquiescer une plus-value sérieuse.

L'action Malétra s'éleva peu à peu au-dessus de 500, et nous ne serions pas surpris de voir des cours bien supérieurs, eu égard à l'importance du dividende distribué.

L'Exposition de la Société générale de Paris, c'est-à-dire des transactions très suivies, la première à 505 et la seconde à 315 50.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

On tient la Société générale de Laiterie à 670; les recettes de la Société s'élevaient à 7,010,000 fr. pour une période de six mois; la Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

mentez au moins (et cela me suffit), que ma ligne politique n'a pas varié depuis dix ans, que je suis ce que j'étais lorsque votre groupe m'a offert sa première candidature, et que mon langage est le même, que je parle à la Chambre, que je cause dans une réunion publique ou que j'écrive dans un journal.

Nous remercions M. Guyot de ses souhaits de bienvenue. L'honorable député du Rhône est un homme droit, ferme dans ses convictions, excellent républicain. Il a la passion de la liberté, il la déclare et nous le croyons.

Nous sommes en désaccord sur certains points; mais, au fond, notre programme est le même. On nous nous séparons de M. Guyot, c'est lorsqu'il dit, que dans le Réveil, au début, nous faisons de la politique personnelle.

Nous avons soutenu, contre toute la presse, l'élection Bonnet-Duverdier; nous combattons pour un principe, non pour un homme. Soutenir un candidat, n'est pas faire de la politique de personne.

Nous avons soutenu, contre toute la presse, l'élection Bonnet-Duverdier; nous combattons pour un principe, non pour un homme. Soutenir un candidat, n'est pas faire de la politique de personne.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

Nous sommes à l'aise pour déclarer que l'abolition des armées permanentes n'est pas un crime, mais bien une nécessité, et que cette abolition se fera. M. Guyot n'accepte pas ce désorganisation de cette armée qui tient maintenant l'Allemagne en respect.

A la suite d'un rapport du comité de la cavalerie, on serait décidé à supprimer les six brigades de cuirassiers et à les remplacer, non par six brigades de carabiniers, ainsi que cela a été dit tout d'abord, mais par trois brigades seulement de carabiniers et par trois brigades de lanciers.

On aurait constaté l'utilité de ce corps, déjà supprimé en 1870; du reste, on a remarqué que tous les États européens l'avaient conservé; en Autriche et en Allemagne, les régiments de uhlans sont fort nombreux; encore plus nombreux sont les cosaques du Don et les cosaques de la ligne en Russie et dans le Caucase.

Seulement ces différents corps sont tous armés de la carabine, dont seraient également munis nos six régiments de lanciers.

On profiterait de ce changement, parait-il, pour augmenter l'effectif de notre cavalerie; six autres régiments de lanciers seraient créés en sus des autres.

Commandant A...

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Ce soir, à huit heures, a lieu la répétition générale que nous avons annoncée hier. Les lettres d'invitation qui nous ont été adressées portent que l'administration doit faire procéder à l'essai général de l'éclairage de la salle de ce théâtre...

La réouverture de ce théâtre est enfin irrévocablement fixée à mardi, 18 courant. Par suite de l'insuffisance du matériel des décors qui avait été assez sérieusement endommagé lors du dernier incendie, la direction éprouverait momentanément de grands embarras à organiser son répertoire, de là difficulté à commencer les débuts des la réouverture du théâtre.

La municipalité de notre ville devant cet inconvénient serait décidée à autoriser la direction à ne commencer les débuts que le premier novembre. En attendant cette époque, le Voyage d'agrément tiendrait l'affiche, puis ensuite le Monde où l'on s'ennuie.

GRAND-THÉÂTRE Nous pouvons annoncer pour la semaine prochaine la clôture des débuts au Grand-Théâtre. Mlle Rivieri, qu'une indisposition a tenu éloignée de la scène pendant quelque temps, reprendra son service lundi 17 courant.

THÉÂTRE BELLECOUR C'est ce soir, irrévocablement qu'aura lieu la première représentation des Mystères de Paris, drame en dix tableaux joué par l'excellente troupe de la Porte-Saint-Martin.

Dimanche prochain, 16 octobre, à quatre heures, aura lieu à la brasserie du Chemin de fer, le concert-bal donné par la fanfare de M. Madrin, avec le bienveillant concours de Mmes Baer, forte chanteuse et Sivori, MM. Valentin et Minville, ténors; Desroche, baryton; Bourgeois, basse; Rose, comique et Condomin.

CONCERT DES DAMES LYONNAISES. La chorale des Dames lyonnaises, donne son 3<sup>e</sup> grand concert annuel le dimanche 16 octobre, à 4 heures, au théâtre des Variétés, sous Morand, 39. Cette intéressante société mérite l'attention du public. Il y a plus d'une artiste parmi ces jeunes dames; c'est plaisir d'entendre ces voix fraîches interpréter Poëuse ou Mos glaciers. Son directeur, M. Alfred Bonnet, est un musicien de beaucoup de talent en même temps qu'un pianiste habile.

La chorale des Enfants de Lyon, que dirige M. Arnand, ainsi que la fanfare La Laborieuse, que dirige M. Perrignon, prêtent leur gracieux concours. Le programme est très heureusement composé. Des artistes et des amateurs y figurent. Voilà une merveilleuse occasion de passer un agréable dimanche, d'entendre de la bonne musique, de voir de jolies femmes et d'aider au développement d'une société sympathique et charmante. On n'a pas tous les jours l'occasion de faire tant d'excellentes choses à la fois.

Voici la composition de la chambre des huissiers de l'arrondissement de Lyon, pour l'année 1881-82: MM. BRET, syndic, président. ODET, rapporteur. WERNÉY, trésorier. GINET, secrétaire. ESTACHY, DESHAYES, BALMONT, membres.

UN PEU DE STATISTIQUE On vient de publier l'état des arrestations, contraventions et événements qui ont eu lieu à Lyon, pendant les mois de juillet, août et septembre derniers.

Cette statistique, fort bien comprise, permet au moins de se rendre compte des points faibles qu'il convient de surveiller. Nous relevons de cet état qu'il y a eu 621 arrestations pour vagabondage et 134 pour mendicité. Très certainement la plupart des inculpés sont des repris de justice: Une fois la loi d'expulsion des récidivistes votée, les statistiques feront une maigre récolte.

Le chiffre total des arrestations est de 1,542; elles ont été opérées pour les crimes et délits suivants: Attaques nocturnes, 2. — Coups et blessures, 63. — Menaces de mort, 3. — Outrages aux agents, 77. — Insultes et rassemblements, 13. — Bruit et tapage nocturne, 43. — Rébellion, 56. — Atteintes à la pudeur, 25. — Viol, 2. — Ivresse et scandale, 65. — Voies, 238. — Escroqueries, 75. — Fraudes, 98. — Fêtes somnambules, 45. — Evadés d'Oullins, 2. — Contrainte par corps, 14.

— Vagabondage, 621. — Mendicité, 134. — Outrages à la pudeur, 4.

En ce qui concerne les simples contraventions, qui s'élevaient au chiffre de 2,720, nous en trouvons 304 pour ivresse manifeste; ce n'est pas, à coup sûr, la faute des lattieres.

La race canine a été l'objet d'une attention toute particulière: 580. Nous ne ferons aucune réflexion sur les vingt débordements de fosses d'aisance.

Enfin, on ne remarque qu'à 8 vases de fleurs non garantis par le balcon réglementaires: Ce dernier chiffre demandé à être vérifié.

Les 2720 contraventions se décomposent ainsi qu'il suit: Embarras de la voie publique, 91. — Ivresse manifeste, 304. — Scandale et rassemblement, 139. — Disputes et voies de fait, 72. — Bruit de tapage nocturne, 212. — Salubrité publique, 96. — Vente sans autorisation, 323. — Portes non fermées, 193. — Délit dans aux jardins, 6. — Foyers non fermés, 47. — Papiers, 43. — Rouages, 130. — Cochers de fiacre, 45. — Chiens non tenus en laisse, 589. — Jeux dangereux, 27. — Baigne de rivière, 53. — Loi Grammont, 27. — Débordement de fosses d'aisance, 20. — Matériaux non éclairés, 43. — Vases de fleurs, 8. — Diverses, 89.

OBSERVATOIRE DE LYON La bourrasque qui se trouvait, hier matin, à l'est de l'Hirlande, a son centre, aujourd'hui, sur la mer du Nord. A Lyon, la baisse barométrique continue. Temps probable: à la pluie.

Arrêté sur les Tramways Par arrêté de M. le maire de Lyon, en date du 14 octobre, une commission a été nommée à l'effet d'examiner le système de chasse-corps, présenté par la Compagnie des Omnibus et Tramways pour être adapté à toutes les voitures de tramways mises en circulation sur le réseau d'exploitation.

CHRONIQUE LOCALE Arrêté sur les Tramways Par arrêté de M. le maire de Lyon, en date du 14 octobre, une commission a été nommée à l'effet d'examiner le système de chasse-corps, présenté par la Compagnie des Omnibus et Tramways pour être adapté à toutes les voitures de tramways mises en circulation sur le réseau d'exploitation.

Hier, dans notre compte rendu de la séance du Conseil municipal, nous avons oublié de mentionner M. Monceaux, au nombre des rapporteurs de la question des soutiens de famille, dont le rapport général a été présenté par M. Javot.

Le concours annuel pour l'internat des hôpitaux s'est terminé avant-hier soir. Les épreuves, qui ont duré quatre jours, suivant l'usage, ont été des plus brillantes, et les quatorze places vacantes ont été chaudement disputées par les quarante-trois candidats qui ont pris part au concours.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de donner son approbation au projet de chemin de fer de Saint-Just-Vaugneray et Mornant. En outre, si nous sommes bien informés, la Compagnie serait disposée à construire le chemin de fer, non pas à petite voie mais à voie large.

Charles Parisot, 23 ans, tourneur, trouvé couché sur une voiture de foiz, à Vaise; Jean-Baptiste Villard, 46 ans, tisseur, trouvé couché dans le jeu de boules de la montée Roy; François Sauvanon, 41 ans, trouvé couché dans un hangar de la rue Béchouvelin (en rupture de ban); Jean Milliat, âgé de 19 ans, ouvrier cordier est timide; il n'ose pas se faire servir à boire et à manger sans être en compagnie, voire même d'un inconnu.

M. Pauge, restaurateur rue Pailleron 11, a reçu comme il convenait ces deux clients. Carte: 2 fr. 50. Milliat était sans argent et l'inconnu a pris la fuite. Milliat a été arrêté et écroué.

Une balle de linge appartenant à M<sup>me</sup> Naud, demeurant rue de l'Église, à Oullins, a été volée hier par un inconnu, sur la terrasse du lavoir Prêchet à Oullins. Plainte a été portée au commissaire de police.

Avant-hier soir vers sept heures, les gardiens de la paix, en tournée sur le boulevard de la Croix-Rousse, ont arrêté le nommé Charles Priel, âgé de 20 ans, qui, tenant un jeu de loto à la vogue, a cherché à vendre un paquet de tabac de 500 grammes, lequel ne contenait réellement que 30 grammes. Il a été écroué pour escroquerie.

Avant-hier, sur la réquisition de M<sup>me</sup> Genin, boulangier, les gardiens de la paix ont arrêté le nommé Adrien Bret, âgé de 19 ans, garçon boulangier. Ce dernier avait volé à M<sup>me</sup> Genin plusieurs effets d'habillement.

Avant-hier, à 3 heures 3/4 du soir, un cheval capoté, sans conducteur, a parcouru à fond de train la rue Pierre-Corneille et, dans sa course vertigineuse, a heurté une carriole à bras que conduisait M<sup>me</sup> Carron, marchand ambulante. Ce dernier a été jeté à terre et a eu le poignet gauche luxé. Une enquête est ouverte.

Un ouvrier de la Compagnie du gaz, M. Pérout, a été renversé avant-hier par une voiture de place. M. Pérout a reçu de légères contusions à la jambe droite.

Quatre jeunes drôles, dont l'aîné a dix-neuf ans et le plus jeune quinze ans, ont été arrêtés sous la prévention de vol d'un billet de banque de 100 fr. Ils ont tous reconnu être les coupables et ont déclaré avoir dépensé entièrement cette somme; mais ce qu'ils ont omis de déclarer c'est qu'ils sont tous repris de justice.

BAL DES APPRÉTEURS RÉUNIS. La corporation des apprêteurs réunis donnera son quatrième grand bal annuel, dans la salle du Nouvel-Alcazar, le samedi 5 novembre. La Commission d'organisation n'a rien négligé pour donner à cette fête le plus d'attrait possible.

La salle sera brillamment éclairée et un orchestre nombreux et choisi exécutera les morceaux les plus brillants de son répertoire. Si tous les amis que compte cette honorable corporation se rendent à cette invitation, la salle de l'Alcazar sera certainement trop petite.

BAL D'ADIEUX. Messieurs les conscrits de la classe 1880, ont l'honneur de prévenir leurs nombreux amis et invités, que leur grand Bal d'adieux aura lieu le 15 octobre, salle du Nouvel-Alcazar. Ouverture du Bal à dix heures.

La commission n'a recélé devant aucun sacrifice pour qu'un éclairage brillant et un orchestre choisi, viennent ajouter un éclat de plus à cette fête toute patriotique. Le Président, MONIN. Le Secrétaire, VILLARD.

GRAND BAL DE LA SAINT-GRÉPIN. Avis aux ouvriers cordonniers. — La commission du Bal donne avis à la Société, des listes de souscripteurs sont déposées chez tous les marchands Crépins, et au siège de la commission, café Eymin, rue Saint-Pierre, n. 8. Le Président, ARSAUD.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES VOLONTAIRES DE 1870-71. — Tous les engagés volontaires de 1870-71, membres de la Société, sont convoqués en assemblée générale le dimanche, 16 courant, à 4 heures de l'après-midi, au siège social, rue de Jussieu, 10.

ORDRE DU JOUR: 1<sup>e</sup> Lecture du rapport du bureau; 2<sup>e</sup> Compte-rendu de la gestion; 3<sup>e</sup> Proposition relative à une souscription pour une couronne à déposer sur le monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie en 1870-71; 4<sup>e</sup> Nomination des membres du bureau du conseil d'administration et de la commission de contrôle.

Le secrétaire, VERNAY. SOUS DES ÉCOLES. — Dimanche, 16 octobre, au bénéfice du Sou des écoles, grand assaut de chant, chez M. Clémencey, restaurateur, cours Vitton, près la compagnie des tramways.

OUVERTURE À SEPT HEURES DU SOIR, à dix heures, grande tombola, offerte à tous les amateurs. SOCIÉTÉ DE L'ARMÉE TERRITORIALE. — Dimanche, 16 octobre, de huit heures du matin à cinq heures du soir, sans aucune interruption, dernière séance des différents concours de fin d'année.

La fanfare des Volontaires du Rhône prêtera son gracieux concours à cette fête militaire. SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX. Les députations des sociétés de tir des 408 et 409<sup>e</sup> venant de Chambéry, Vienne et Pont-de-Chéry, prendront part au concours général. Les voitures partiront aux heures fixées par les affiches et les programmes.



vallant, et que cette idée ne nous parait pas trop subversive.

Chambre syndicale des mécaniciens. — Les membres du bureau des mécaniciens et similaires invitent tous les amis qui voudront bien prendre part à la douleur que...

Corroyeurs, chevreiers, maroquiniers, et mégisseries. — La commission de la chambre syndicale a la douleur de vous faire part de la perte que vient d'éprouver...

Le convoi partira de la rue Mazenod, 106, le 15 courant, à 4 h. 30 pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Charbonnage. — La chambre syndicale a l'honneur de prévenir ses adhérents qu'un cours de dessin professionnel pour le montage des voitures, s'ouvrira mardi, 18 courant...

Tous les ouvriers faisant partie des cinq parties de la voiture, peuvent se faire inscrire jusqu'au lundi, 17 courant, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 16, de 8 à 10 heures du soir.

pour toute la durée du cours, est de 3 fr. par semaine.

Plus de trente adhérents sont déjà inscrits, nous aurons nos amis auront compris la grande utilité de cet enseignement.

On recevra les adhérents à la chambre syndicale, où ils pourront retirer leurs livrets de 8 à 10 heures du matin.

Cherrieurs, Maroquiniers et Mégisseries. — La corporation des Cherrieurs, Maroquiniers et Mégisseries de la ville de Lyon et de la banlieue, a l'honneur de prévenir ses nombreux adhérents et invités, que son...

On trouvera dans notre bureau des dames de compagnie, femmes de chambre, bonnes d'enfant, domestiques, etc., toutes avec de très bonnes références.

On demande des ouvrières pour un travail facile, 2, chemin de Choulans.

Employés de commerce. — Messieurs les employés de commerce de toutes professions sont invités à une réunion publique...

Chambre syndicale des ouvriers boulangers. — Les deux délégués de la commission ont l'honneur de prévenir MM. les patrons qui se trouveront au bureau de la Chambre syndicale, situé rue St-Julia, 42, des ouvriers capables à tous leurs travaux.

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises. — Bureau de placement ouvert tous les jours de 1 à 4 heures, rue Duguesclin, 123, au 1<sup>er</sup>.

On demande de suite des dévouées à gages de 4 livres, et des tisseuses.

Offres d'emplois. — On demande des ouvrières pour un travail facile, 2, chemin de Choulans.

CRÉDIT PROVINCIAL SOCIÉTÉ ANONYME Capital: 5,000,000 francs 7, Rue Drouot, 7, Paris AGENCE DE LYON 35, rue de la Bourse, 35 BUREAU ANNEXE 3, rue Raymond (Croix-Rousse)

La Société bonifie actuellement: 3 0/0 pour les Dépôts à vue, 4 1/2 à six mois, 5 0/0 à un an et au-delà.

VINS DE BORDEAUX De propriétaire Le domaine de Beaumont, route du Médoc (Gironde), expédie directement au consommateur ses récoltes des années 1876 - 1877 - 1878, aux prix de 135 fr., 160 fr. et 200 fr. la barrique, 228 litres environ, fût compris.

L'ÉCHO VINICOLE Organe de la production et du commerce des Vins PARISSANT A LYON, LE DIMANCHE

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES Compagnie d'assurances sur la vie (fondée en 1858) Siège social à PARIS: 4, r. de la Paix GARANTIES: 20,000,000

Huitième Année LE COURRIER DU COMMERCE Journal des Halles & Marchés

Le Courrier du Commerce Paraisant à Lyon Le Jeudi et le Dimanche Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

QUINA ABRIC RÉCOMPENSÉ A LA DERNIÈRE EXPOSITION DE PARIS Faites vous-même à la minute, pour 1 fr. 25, un litre de Vin de Quina avec un flacon QUINA ABRIC (6 fr. les six flacons).

MADAME STÉPHANIE Prêt l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1<sup>er</sup>. GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les capsules QUET.

L'ANÉMIE, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin: elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des maladies, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'honneur de l'art est journellement consulté.

Office Commercial FUZIER P. Directeur Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires.

ST-GALMIER (LOIRE) SOURCE NOËL La source contient deux litres de vin de quina par litre d'eau minérale bue, par litre.

table de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose.

CAFARDS POUHRE MAZADE & JALOT Mlle RIBEAUOULT, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe, tient des pensionnaires, avenue de Saxe, 190, Lyon.

Maladies secrètes Je mets au défi qui que ce soit d'affirmer comme moi la guérison certaine et radicale de toutes les maladies vénériennes ou syphilitiques les plus invétérées.

DÉPÔT PRINCIPAL: à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

UN COMPTABLE Disposant de quelques heures par semaine, depuis sept heures du soir, désire les utiliser S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

INSTITUTION FRANKLIN Ecole de Commerce fondée par M. Raison MAISON DES HIRONDELLES LYON

Quatrième Année L'UNION VINICOLE & AGRICOLE DES CHARENTES Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces PARISSANT LE DIMANCHE

Table of BOURSE DE LYON - VENDREDI 14 OCTOBRE 1881, 11 h. à midi. Columns include TERME, FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, VALEURS DIVERSES, COMPTANT, OBLIGATIONS, ACTIONS, and GAZ.

Table of COURS DE LA BOURSE DE PARIS 14 Octobre 1881. Columns include COMPTANT, VALEURS, and various market indicators.

Table of SPECTACLES DU 15 OCTOBRE 1881 Grand-Théâtre. Lists plays and performance times for various theaters.

Loupy Loupy